



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 84556

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le rapport d'information sur la lutte contre l'insécurité sur tout le territoire. Il propose de stabiliser le nombre de zones de sécurité prioritaires et leur attribuer des moyens supplémentaires. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

La lutte contre la délinquance est une priorité. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a entrepris depuis 2012 un renforcement des moyens de la police et de la gendarmerie, avec des créations nettes d'emplois, à hauteur d'environ 500 par an, mais aussi avec une hausse des crédits de la mission "sécurités". A cet effort structurel se sont ajoutés des renforts spécifiques exceptionnels : plus de 1 400 créations nettes d'emplois au titre du plan anti-terroriste décidé par le Premier ministre en janvier 2015 ; 900 créations nettes d'emplois au titre de la lutte contre l'immigration clandestine en septembre 2015 et 5 000 emplois au titre du "pacte de sécurité" annoncé par le Président de la République devant le Congrès en novembre 2015. Parallèlement, des réformes ont été engagées pour optimiser l'organisation des services, adapter leurs modes d'action et intensifier les partenariats avec tous les acteurs de la sécurité et de la prévention, afin de renforcer l'efficacité de l'action, garantir des réponses adaptées aux réalités territoriales et aux évolutions de la délinquance. Une politique pragmatique et déterminée est menée, combinant répression, dissuasion, prévention et partenariats. Dans sa conférence de presse du 28 janvier, le ministre de l'intérieur en a présenté les principaux résultats. Les zones de sécurité prioritaires (ZSP), dont les premières ont été mises en œuvre dès l'été 2012, sont l'un des axes forts de cette stratégie. Dans certains territoires marqués par des faits de délinquance et d'incivilités structurellement enracinés, qui génèrent une forte attente de la population, elles permettent une approche renforcée associant l'ensemble des forces de l'ordre et les partenaires locaux, sur un nombre limité d'objectifs clairement identifiés, au plus près des besoins des habitants. Les propositions relatives aux ZSP formulées dans le rapport d'information du 22 octobre 2014 sur la lutte contre l'insécurité sur tout le territoire national, présenté par M. Jean-Pierre Blazy, député, ont retenu toute l'attention du ministre de l'intérieur. Les réponses suivantes peuvent y être apportées. S'agissant de la proposition no 18 (stabilisation du nombre de ZSP et moyens), le ministre de l'intérieur n'a pas l'intention de créer de nouvelles ZSP, mais il entend en revanche étendre la méthode qui y est mise en œuvre, aussi bien en zone police qu'en zone de gendarmerie, de manière à améliorer l'efficacité de la prévention et de la lutte contre la délinquance. Cette méthode, comme rappelé précédemment repose avant tout sur une présence massive des forces sur le terrain et des coopérations renforcées, entre les forces de l'ordre mais également entre les forces de l'ordre et tous les acteurs de la sécurité (justice, municipalités, associations...). Les renforts humains exceptionnels décidés par le Gouvernement bénéficieront aux ZSP comme à l'ensemble du territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84556

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5131

Réponse publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8662